

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GUICHE**

**Séance du 11 juillet 2018**

L'an deux mil dix-huit et le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 3 juillet 2018, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : MM. Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Pierre DIBON, Lilian GAILLARDET, Philippe PECASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Bernard SALLABERRY, Mmes Jacqueline BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Pauline DELRIEU, Delphine LESCOSTEREYRES, Constance MAUGENET et Nelly MONTAUZER MERDY.

Excusé représenté : M. Michel MALBET (pouvoir donné à M. Jean Yves BUSSIRON).

Absente excusée : Mme Céline LAFITTE.

Madame DELRIEU Pauline a été élue secrétaire.

**Objet** : **Remise en état de la voirie suite aux intempéries des 12 et 13 juin 2018**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les fortes précipitations des 12 et 13 juin 2018, ont causé des dégâts sur la voirie communale, dont le montant a été évalué à 45 670,60 € HT par le Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale.

Il ajoute que, lors de sa réunion du 29 juin 2018, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif exceptionnel d'intervention à la suite de ces intempéries, qui sera réservé au territoire des communes classées en état de catastrophe naturelle.

Le Maire propose à ses collègues de solliciter une aide du Département au titre de ce dispositif.

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet et son plan de financement prévisionnel, tel qu'il est développé dans le dossier de demande,

**DECIDE** de solliciter, une aide du Département, au titre du dispositif exceptionnel d'intervention à la suite des intempéries des 12 et 13 juin 2018, pour la réparation des dégâts causés à la voirie communale,

**PRECISE** que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt, suivant le plan de financement indiqué dans le dossier de présentation de la demande de subvention,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à GUICHE, le 11 juillet 2018

Le Maire,

Reçu par Contrôle de légalité, le .....  
Affiché le **- 1 AOUT 2018** .....



Jean Yves BUSSIRON